Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212902340-20260702-DE18CM020726-DE

REDENE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02.07.2026

Nombre de Conseillers : 23
Présents : 20
Représentés : 23
Date convocation : 26.06.2026

Le Conseil Municipal de REDENE, légalement convoqué, s'est assemblé en session ordinaire, jeudi 02 juillet 2026, à 19h00 en la salle du Conseil, Mairie, sous la présidence de M. Yves BERNICOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : BERNICOT Yves, FIAMMINGO Jean-Luc, HARRAULT Stéphanie, MAYADOUX Denis, ULVE Marielle, MAGUER Alain, ULVE Christophe, LE TALLEC Thomas, FLESCH Laurie, HUARD Romain, JAVAUDIN Nancy, PORTIER Laurent, CABON Vanessa, MARSCHAL-PATUREAUX Corinne, SILVESTRE Benoit, MARISCAL Lionel, STANGUENNEC Viviane, LABBE Sylvie, BOUGUENNEC Yannick, BUQUEN Muriel,

ABSENTS EXCUSES : TURPIN Gwenn, NAYARADOU Nadine, GEORGEL Bruno,

REPRESENTÉS : NAYARADOU Nadine a donné pouvoir à BUQUEN Muriel
TURPIN Gwenn a donné pouvoir à JAVAUDIN Nancy,
GEORGEL Bruno, a donné pouvoir à FIAMMINGO Jean-Luc,

SECRETAIRE DE SEANCE : LE TALLEC Thomas

18. Administration générale : Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et à la délibération n°5 du Conseil municipal du 21 mars 2026 portant délégation à M. le Maire pour la durée de son mandat, il rend compte des décisions prises depuis la séance du Conseil municipal du 05 juin 2026 :

- Renouvellement de la Licence Adobe Creative pour un montant de 1147,80 € HT auprès de HELIAQ,
- Achat de produits artificiers pour le feu d'artifice de juin auprès de XL Artifices pour un montant de 1175,92 € HT,
- Prestation d'impression du Bulletin municipal et des flyers auprès de Imprim'graphik pour un montant de 2374,80 € HT,
- Conclusion d'une Ligne trésorerie de 200 000 € auprès de ARKEA pour une durée de 12 mois, au taux TI3M + marge de 0,78%,
- Pose d'une clôture aux futurs jardins partagés, par l'entreprise Le Mestric Paysages pour un montant de 4 375 € HT.
- Travaux de voirie (au Cortiou et bicouche à Kerbellec) par l'entreprise TP Phillipe pour un montant de 2 177,50 € HT,
- Acquisition d'une tondeuse débroussailleuse auprès d'Espace Emeraude pour un montant de 3 690 € HT,
- Travaux de voirie (Keranmoulin) par l'entreprise TP Phillipe pour un montant de 6 305 € HT,
- Prestation d'entretien d'espaces verts par l'entreprise Start ateliers services pour un montant de 3 425 € HT.

Le Conseil municipal prend acte du compte rendu des décisions prises depuis le Conseil municipal du 05 juin 2026.

Pour extrait certifié conforme,
Le 07/07/2026,
Le Maire, Yves BERNICOT